

pensent, se le représentent sous la forme de la quantité d'argent qu'ils peuvent personnellement emprunter d'une banque, mais dans le sens le plus étendu du mot, dans la mesure où il s'applique au pays entier, il dépend de la Banque du Canada que le crédit soit "facile" ou non. Elle règle le volume du crédit selon les besoins et les exigences de l'ensemble du pays.

Avec l'administrateur général de cette banque je désire souligner que malgré la politique d'argent facile de l'administration actuelle les banques, ne voulant pas courir de risques, ont refusé des avances aux entreprises industrielles pour placer leurs capitaux dans des obligations et des titres de l'Etat. En d'autres termes, le dernier mot appartient aux banques à chartes.

Or, quelles sont les perspectives du parti libéral? Toute l'affaire se résume à ceci: la main-d'œuvre est plus que suffisante; nous avons des ingénieurs experts qui pourraient diriger les entreprises industrielles nationales, l'exploitation de gisements et ainsi de suite; nos richesses naturelles sont abondantes, et de l'aveu même des banques et suivant les statistiques que j'ai fournies à la Chambre notre crédit est excellent. Mais les banques, pour des motifs qu'elles jugent suffisants, refusent de placer ce crédit dans des entreprises industrielles. Que reste-t-il à faire?

Durant les quelques minutes qui me restent, je désire faire connaître à la Chambre une proposition qui, tout en restant juste pour les banques, aidera à résoudre le problème. Mais auparavant je désire demander à ceux qui n'aperçoivent rien dans les propositions qui nous sont faites s'ils ont quelque solution à offrir au problème qui se pose pour le pays, quelque solution complète du problème. S'ils n'en ont pas, il semble qu'il incombe à chacun, à tous les membres de la Chambre, d'en rechercher une. Je ne voudrais pas laisser croire que celle que je vais offrir soit la seule, ou encore la meilleure. Je la présente simplement dans l'espoir de susciter des commentaires, et si elle a quelque valeur, on pourra lui donner suite. A tout événement, ma proposition contribuera à mieux faire étudier la grande difficulté de l'heure, la crainte de placer les capitaux dans des entreprises susceptibles de procurer du travail à notre population et de développer nos ressources naturelles.

L'été dernier j'ai pu survoler pendant quatre jours le nord de la Saskatchewan. J'ai visité à Goldfields, la Consolidated Mining and Smelting Company, laquelle dépensera probablement dix millions de dollars en travaux d'aménagement avant de réaliser son premier sou de bénéfice. Il est impossible d'affecter la main-d'œuvre à l'exploitation de nos ressources minières dans les régions septentrionales si l'on ne peut compter sur d'abondants capitaux d'appoint. Mais peu nombreuses sont les importantes compagnies qui peuvent se

présenter aux banques avec les garanties nécessaires pour obtenir la forte somme de crédit requis par l'exploitation de nos ressources naturelles. En conséquence, on cherche à obtenir du crédit à l'étranger, et si ces entreprises valent la peine d'être exploitées, si elles justifient cette demande de crédit à l'étranger, nous avons le droit de dire aux banques: "Il faut absolument que vous fournissiez les capitaux nécessaires à l'exploitation des ressources du pays." D'aucuns prétendent que ce serait se montrer injustes envers les banques. Eh bien, voici comment cela pourrait se faire. On pourrait créer une commission des banques, et si quelqu'un se présentait avec un projet alléchant d'exploitation minière, quelque chose comme celui de la Consolidated Mining and Smelting Company, à Goldfields, Saskatchewan, et si les ingénieurs se prononçaient favorablement sur l'entreprise, la seule difficulté étant le manque de capitaux par suite du fait que les emprunteurs en perspective n'ont pas les garanties collatérales qui leur permettent d'emprunter des banques, une telle commission ferait étudier la proposition par des géologues et sur leur rapport favorable enjointrait aux banques de fournir le crédit requis, chacune courant sa part des risques. On me dira peut-être que cela est injuste pour les déposants et pour les actionnaires. Je leur retorquerai alors: "Sur tous les risques que nous vous enjoignons de courir, nous vous garantirons un rendement moyen d'au plus 2 p. 100. Dans certains cas, vous retirerez du 7, du 6 ou du 5 p. 100, mais nous rétribuons l'ensemble des risques que nous vous commanderons de courir d'une moyenne garantie de 2 p. 100, de sorte que vous êtes à l'abri de toute perte." Aux lanceurs de l'entreprise je dirai: "Lorsqu'il s'agira de capitaux privés, vous devrez donner une part dans l'entreprise aux commanditaires." Et à ceux qui s'adresseraient à l'Etat pour obtenir les fonds nécessaires, par l'entremise des banques à charte, je dirai que la moitié du revenu de l'entreprise exploitée devra aller à l'Etat.

Par cette manière de procéder, si nos ressources naturelles sont aussi riches qu'on le dit, et je crois qu'elles le sont, je suis convaincu que le gouvernement, au lieu de subir des pertes, réaliserait des bénéfices même après avoir versé le 2 p. 100 dans les cas où l'entreprise n'aurait pas eu de succès. Nous aurions à notre disposition tous les capitaux nécessaires à l'exploitation de nos ressources naturelles et l'entreprise pourrait se mettre en marche car la main-d'œuvre ne ferait pas défaut. Ce serait là exercer un contrôle sur le crédit du pays dans l'intérêt de la nation.

En somme, tout l'embarras provient aujourd'hui du manque de crédit pour développer nos ressources naturelles. Si nous avions recours